

Solaris franchit un pas légal vers l'open source

En mettant fin aux rares limitations de 'copyright' encore en vigueur dans les sources du code de son système d'exploitation Unix Solaris 10 ? en particulier au prix d'un gros chèque versé à Eastman Kodak – Sun Microsystems, qui contrôle désormais l'intégralité de ses sources, va enfin pouvoir ouvrir Solaris à la communauté open source.

Il reste cependant encore une démarche, administrative et juridique, avant d'offrir l'accès au code de Solaris 10 : couvrir le projet par une licence. Parmi les ? trop nombreuses – licences offertes au monde open source, Sun a donc choisi CDDL, qu'il a présenté à l'*Open Source Initiative*. Cette licence permet aux programmeurs de voir, de modifier et diffuser le code source de tout projet de programme qui l'exploite. Mais, à la différence d'autres licences, toute modification apportée doit être partagée en open source. Le choix de CDDL plutôt que GPL (*General Public License*) ? la licence la plus répandue dans le monde Linux ? se veut stratégique pour Sun. En effet, CDDL est plus contraignant que GPL et comporte plus d'exigences. Ce qui n'a pas empêché des douzaines d'éditeur de la choisir pour leurs produits ! Mais surtout, les deux licences ne sont pas compatibles. Ainsi des fichiers développés sous CDDL ne peuvent être juridiquement combinés avec des fichiers développés sous GPL. Un choix de Sun qui sera forcément soumis à controverse, mais devrait permettre de maintenir une frontière, même ténue, entre deux univers, Linux et Unix. Sun compte beaucoup sur cette ouverture de Solaris à la communauté open source pour relancer son système d'exploitation et lui redonner un coup de popularité au moment où Linux a su s'imposer sur les environnements x86.